



# AVIS PUBLIC

## AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 808

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2021, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 808 intitulé « Règlement d'emprunt concernant le pavage et la mise aux normes de rues dans le Domaine de la Famille, plus particulièrement pour les rues des Castors, des Écureuils, des Lièvres, des Visons, des Taupes et de l'Hôtel-de-Ville ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement	31 mars 2021
Adoption du règlement	6 avril 2021
Approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	27 juillet 2021

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 28 juillet 2021.

---

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier